

INFORMATIONS PRATIQUES

Des services proposés à la

Maison De l'Enfance

4 bis, esplanade de klettgau - 44190 Clisson



Tarifs septembre 2024

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mardi : 8h30-12h / 13h30-17h

Mercredi : 8h30-12h / Fermé au public

Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h

Vendredi : 8h30-12h / Fermé au public

Accueil : 02.40.54.29.50

Mail : mde@mairie-clisson.fr

Tarif de pénalité pour non-respect des règlements : 20€



LE PORTAIL FAMILLES

Après inscription auprès du secrétariat,

vous pouvez accéder à votre compte famille sur le site internet de la ville :

- ⇒ **Consultation de l'historique** de vos consommations (mois en cours et mois précédent)
- ⇒ **Paiement en ligne** par carte bancaire et visualisation de l'historique de vos paiements.
- ⇒ **Actualisation de vos données** (autorisations ; santé ; payeurs ; assurances, etc..) et modification si besoin, en joignant les documents demandés.
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil périscolaire et la restauration** : besoins réguliers à l'année scolaire ou besoins occasionnels
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil de loisirs des mercredis** sur une période de 3 mois (sous réserve de porte-monnaie approvisionné)
- ⇒ **Réservation de l'accueil de loisirs des vacances** (ouverture 1 mois avant le début des vacances).

LE PORTE-MONNAIE ELECTRONIQUE

Le principe est le pré paiement.

Le compte famille doit être approvisionné avant la consommation des services.

Possibilité de règlements :

- ⇒ **A l'accueil à la maison de l'enfance, aux horaires d'ouvertures au public, avec remise d'une quittance :**
 - ESPECES (maximum 300€)
 - CESU version papier (Multi-accueil, APS, ALSH, sous conditions)
 - CHEQUES VACANCES version papier (ALSH uniquement)
- ⇒ **Par courrier à l'attention de la Maison De l'Enfance ou à déposer sur place :**
CHEQUE libellé à l'ordre du « régisseur Maison de l'enfance de Clisson »
- ⇒ **Via le site de la Ville de Clisson, rubrique enfance :**
CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé)

RELAIS PETITE ENFANCE

Service gratuit de la communauté d'agglomération.

Permanences d'accueil à Boussay, Clisson, La Haye Fouassière, La Planche, Maisdon sur Sèvre et Saint Hilaire de Clisson.

Mail : relaispetiteenfance@clissonsevremaine.fr

N° appel unique : 02.40.54.54.64

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Service gratuit de la Communauté d'agglomération.

Horaire d'ouverture à Clisson :

Les Jeudis de 9h à 12h (en période scolaire uniquement)

Retrouvez le calendrier des autres permanences du L.A.E.P. sur le site de Clisson, Sèvre & Maine Agglo

www.clissonsevremaine.fr

02.40.54.87.37

enfancejeunesse@clissonsevremaine.fr

PETITE CRECHE

« LA PITCHOUNERIE »

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30-17h30

La petite crèche est fermée les mercredis pendant les vacances scolaires

Fermetures 2024:

Du 26/02 au 1^{er}/03/24, le 3/04/24, du 22 au 26/04, du 29/07 au 16/08, le 25/09 et du 24 au 31/12.

Le service est fermé tous les jours de 12h à 13h pour les enfants qui ne prennent pas le repas.

Tarif horaire :

Pour toutes les familles, sans distinction de résidence.					
Nb d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort au 1/1/2024 à appliquer aux ressources mensuelles	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%
Salaire Plancher fixé par la CNAF : 765.77 € (au 1/1/2024) Tarif horaire minimum	0.47 €	0.40 €	0.32 €	0.24€	0.16 €
Salaire Plafond fixé par la CNAF : 7000 € (au 1/9/2024) Tarif horaire maximum	4.33 €	3.61 €	2.89 €	2.17 €	1.44 €

Service accessible aux communes conventionnées avec Clisson :

Gétigné, Gorges, St Hilaire de Clisson, St Lumine de Clisson et Sèvremoine

Le service est facturé à la demi-heure

Toute annulation ou modification d'horaire doit être signalée au plus tard le matin à l'ouverture à 8h30, (Possibilité de laisser un message sur le répondeur)

Les réservations se font uniquement par téléphone :

Les Lundis, Mardis et Vendredis de 13h30 à 14h30

DIRECTION : 02.40.54.75.26

RESTAURANT SCOLAIRE

Groupe scolaire Jacques Prévert

Restauration scolaire : tarif élève clissonnais ou classe ULIS :

	Taux d'effort appliqué au Quotient Familial	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du Repas Quotient > 800 €	0.33%	3.50 €	5.25 €
Tarif de la Pause méridienne	0.0165%	0.14 €	0.35 €

Dispositif d'Etat cantine à 1 € pour tout QF inférieur ou égal à 1000 € :

- Tarif du repas QF ≤ 1000 € : 1 € (y compris pour les hors communes)

Restauration scolaire, tarifs complémentaires :

- Panier repas pour les Pai alimentaires : 1.55 €
(participation complémentaire aux frais de fonctionnement)
- Supplément élève domicilié dans les autres communes : + 40 %
(hors dispositif « Cantine à 1€ »)
- Pénalité pour non-réservation du repas : 1.55 €
- Tarif repas enseignant ou adulte extérieur : 6.60 €

Toute fréquentation à la restauration scolaire implique la facturation d'une pause méridienne.

Réservation OBLIGATOIRE par internet

Réservations possibles jusqu'à J-2

Annulations :

Annulations possibles jusqu'à J-1,

Les absences doivent impérativement être signalées avant 9h par mail à

mde@mairie-clisson.fr

(Les absences pour maladies non prévenues sont facturées au tarif du repas)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

Matin : 7h15-8h45

Soir : 16h15-19h

Possibilité de prendre un petit déjeuner sur demande, si arrivée avant 8h le matin.

	Taux d'effort appliqué au Quotient Familial	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du ¼ h	0.07%	0,33 €	1.20 €

Exemple : Pour un quotient familial de 1200 €

Tarif du 1/4h : $1200 \times 0.07\% = 0.84 \text{ €}$

- Goûter : 0.85 €
- Petit-déjeuner : 0.85 €

Réservation OBLIGATOIRE par internet

Réservations possibles à J-2

Annulations :

Annulations matin J-2, annulations soir à J-1

Les absences doivent impérativement être signalées par mail à

mde@mairie-clisson.fr

Toute absence est facturée selon un forfait :

2 ¼h le matin, 3 ¼h le soir

Absences matin : prévenir avant 7h15

Absences soir : prévenir avant 15h

(Les absences pour maladies non prévenues dans les délais sont facturées)

DIRECTION : 02.40.54.75.25

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ANS

Vacances scolaires :

Inscription à la journée

Accueil des familles :

Le matin : de 8h30 à 9h30

Le soir : de 17h à 17h30

Les mercredis :

Inscription à la journée ou demi-journée

Matin sans repas : 8h30 à 12h / 12h15

Matin avec repas : 8h30 à 13h30 / 13h45

Après-midi avec repas : 12h à 17h00 / 17h30

Après-midi sans repas : 13h30 / 13h45 à 17h / 17h30

Accueil péricentre :

Le matin de : 7h15 à 8h30 / Le soir : de 17h30 à 18h45

Tarifcation au taux d'effort appliqué sur le quotient familial :

Activité	CSMA			HORS CSMA		
	taux effort	tarif plancher	tarif plafond	taux effort	tarif plancher	tarif plafond
Accueil péricentre 1/4h	0,05%	0,25 €	0,90 €	0,06%	0,30 €	1,08 €
1/2 journée sans repas	0,55%	2,50 €	10,00 €	0,65%	2,96 €	11,82 €
1/2 journée avec repas	0,80%	3,00 €	15,00 €	0,95%	3,56 €	17,81 €
Journée avec repas	1,20%	4,50 €	24,00 €	1,40%	5,25 €	28,00 €

Exemple : Tarif journée CSMA avec QF à 1200 € : $1200 * 1.20\% = 14,40$ €

- Tarif petit déjeuner : 0.80 €
- Réduction semaine de 5 jours (vacances uniquement) : -5% sur le prix de la journée hors accueil péricentre.

Réservation OBLIGATOIRE par internet

(Journées et demi-journées modifiables à J-7, toute annulation hors délai est facturée, accueil péricentre matin et soir modifiable à J-2)

Inscription hors délai : envoyer une demande par mail à mde@mairie-clisson.fr

DIRECTION : 02.40.54.75.25